



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22123252

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

06 OCT. 2022

**DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **0536 839 669**

Nom

(en entier) : **HUMAN SUPPORTS MEDICAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard André Delvaux 15, boîte 2-2, 7000 Mons**

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEUR

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société en date du 30 septembre 2022:

"(...)

1.L'actionnaire unique accepte la terminaison du mandat des administrateurs suivants, avec effet à la date de cette décision :

- Isabelle Tavolieri, et
- Gauthier Steiner.

2.L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateur non statutaires de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet à la date de cette décision:

-CPC SComm, dont le siège est établi à Larstraat 306, 8930 Menen, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0508.776.183, représenté par son représentant permanent M. Pieter Claeys ; et

-MC Pro SRL, dont le siège est établi à Pottelberg 175, 8510 Kortrijk, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0547.999.520, représenté par son représentant permanent M. Steve Rousseau.

Avec effet à la date de cette décision, le conseil d'administration de la Société sera donc composé des administrateurs suivants :

-CPC SComm, dont le siège est établi à Larstraat 306, 8930 Menen, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0508.776.183, représenté par son représentant permanent M. Pieter Claeys ; et

-MC Pro SRL, dont le siège est établi à Pottelberg 175, 8510 Kortrijk, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0547.999.520, représenté par son représentant permanent M. Steve Rousseau.

3.L'actionnaire unique décide d'octroyer tous les pouvoirs à M. Bram Joye, M. Henri-Simon Vande Vyver et Mme. Tine Bassens, qui tous, à cet effet, élisent domicile au bureau de Deloitte Legal ~ Lawyers SRL, à 9051 Gand (Sint-Denijs-Westrem), Raymonde de Larocheaan 19B, chacun agissant individuellement, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour signer les formes I et II pour la publication des décisions prises par l'actionnaire unique dans les Annexes du Moniteur belge, pour modifier les informations de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, du guichet d'entreprises agréé et du greffe du Tribunal d'Entreprises, et à cette fin, de prendre également toutes les mesures nécessaires, dont signer tous les documents et formulaires nécessaires.

"(...)"

Extrait des résolutions écrites unanimes des administrateurs de la société en date du 30 septembre 2022:

"(...)"

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

4. Les administrateurs acceptent la terminaison du mandat de M. Gauthier Steiner en tant que personne déléguée à la gestion journalière de la Société, avec effet à la date de cette décision.

2. Les administrateurs décident de nommer Mme. Isabelle Tavolieri, résidant à Rue de Villers 45, 4342 Awans, la Belgique, en tant que personne déléguée à la gestion journalière de la Société, avec effet à la date de cette décision.

3. Les administrateurs décident d'octroyer tous les pouvoirs à M. Bram Joye, M. Henri-Simon Vande Vyver et Mme. Tine Bassens, qui tous, à cet effet, élisent domicile au bureau de Deloitte Legal Lawyers BV, à 9051 Gand (Sint-Denijs-Westrem), Raymonde de Larocheaan 19B, chacun agissant individuellement, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour signer les formes I et II pour la publication dans les Annexes du Moniteur belge des décisions prises ci-dessus par le conseil d'administration sous les sections 1 et 2, pour modifier les informations de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, du guichet d'entreprises agréé et du greffe du Tribunal d'Entreprises, et à cette fin, de prendre toutes les mesures nécessaires et de signer tous les documents et formulaires nécessaires.

(...)"

Tine Bassens
Mandataire spécial